

A&G COM' - CONCEPTION ET PRODUCTION TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION

ARTICLE 1.

Objet:

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part l'Agence de communication Art and Graf', dénommée «A&G» vendant les services définis ci-après, et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée « le Client », achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'une proposition de contrat, un devis, tel que défini à l'article 2 des présentes.

Les services proposés par l'Agence sont les suivants :

Conseils techniques en termes de communication, créations de visuels et audiovisuels, créations graphiques, impressions et fabrications tous supports en partenariat avec les fournisseurs attitrés de l'Agence, accompagnements stratégiques, poses d'enseignes et signalétiques, formations, créations sites Web e-commerce, e-vitrine, forum et plateformes, applications smartphone et community management.

ARTICLE 2.

Contrat:

Le devis, proposition tarifaire ou bon de commande et/ou contrat, complété des présentes conditions générales de vente, constitue une proposition de contrat pour lequel le Client ou son Mandataire, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations qui lui incombent.

Cette proposition de contrat est valable 30 jours, à compter de sa date d'envoi ou de présentation au Client ou Organisme demandeur. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés conformément à l'article 7 des présentes et une nouvelle proposition tarifaire sera établie par l'Agence auquel cas le chiffrage initial change.

Chaque projet passe nécessairement par un devis préalable (sauf cas de réassort de commande), et il est préférable que le Client le signe, toutefois, notre Agence n'a ni l'obligation ni le pouvoir d'imposer celle-ci, ainsi, pour certains contrats, un simple accord oral peut suffire. Pour un tarif fixe annoncé (ex : forfait d'une prestation), l'Agence, en accord avec le Client, peut lui éditer directement la facture.

Il est stipulé dans les présentes CGV que la validation d'un BAT (Bon à Tirer) équivaut à la signature d'un devis. Cette validation doit être, pour équivaloir à une signature de contrat, rédigée par mail/message, ou couchée sur papier avec signature du Client.

Un BAT étant de cette manière validé par le Client, le contrat/devis est dès lors considéré comme accepté officiellement par ce dernier.

Pour les professionnels, il est très fortement recommandé de signer les devis/contrat avec le cachet de son entreprise/structure/organisme professionnel(le).

Toute contestation d'un devis/contrat signé ou d'un BAT validé avec trace écrite, comme stipulé ci-dessus, ne sera pas recevable par l'Agence.

Lorsque le Client demande un complément d'informations avec le ou les prestations choisies, l'Agence mettra en place un Cahier des Charges complet. Ainsi le travail réalisé s'appuiera rigoureusement sur ce dernier, que les deux parties devront obligatoirement signer avant de débuter tout travaux.

ARTICLE 3.

Conditions d'application :

Toute prestation accomplie par l'Agence implique de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux conditions du contrat et de son Cahier des charges si celui-ci existe.

ARTICLE 4.

Conditions d'évolution :

L'Agence se réserve le droit de modifier les articles des conditions générales de vente à tout moment. Toute nouvelle version entre en vigueur le jour suivant sa modification et sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de publication.

25 rue de l'Arquebuse 51800 Sainte-Ménehould

03 26 92 21 47 services@artandgraf.com artandgraf.com

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

SIREN: 982667784

NIC: 00010

TVA Intracommunautaire:

FR25982667784 RCS: 982 667 784

NAF: 73.11Z

A&G COM' - CONCEPTION ET PRODUCTION TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION

ARTICLE 5.

Délai de rétractation :

Le Client peut annuler le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours, à compter de la réception du contrat/devis telle que stipulée à l'article 2 des présentes. Toutefois, si le Client n'a ni signé le dit-contrat/devis ni validé par écrit un BAT, ce dernier n'est nullement engagé envers l'Agence.

Néanmoins, dans le cas où, durant cette période de 7 jours l'Agence a déjà effectué une partie de la prestation, sur demande écrite du Client, elle imposera à ce dernier de régler le montant des heures et/ou fournitures produites qui lui sera alors chiffré, selon la grille tarifaire en vigueur (Annexe des présentes CGV).

ARTICLE 6.

Annulation:

Quelques soient les cas de désistements ou d'annulations du fait du Client, ce dernier ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement d'acompte. Les sommes déjà versées seront conservées par l'Agence à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

ARTICLE 7.

Prix:

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis au Client. Ils sont libellés en euros et calculés en TTC avec un taux de TVA à 20%.

Les tarifs sont garantis durant la période de validité du devis conformément à l'article 2, des présentes.

L'Agence se réserve le droit de modifier une fois par an sa grille tarifaire (cette dernière est mise à jour tous les 1er janvier), cette dernière sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de modification.

ARTICLE 8.

Modalités de règlement :

Le règlement des services s'effectue exclusivement en euros, soit par chèque à l'ordre de "A&G communication", soit par virement aux coordonnées bancaires figurant sur la facture ou le devis, soit par espèces, soit par carte bancaire (l'Agence est équipée d'un TPE)

Le règlement des services est échelonné comme suit :

- Premier acompte de 50% du montant total sur validation du présent devis afin d'engager la mission pour les contrats au dessus de 500 euros TTC (hors prestations web)
- Première acompte de 30% au démarrage d'une prestation Web.
- Solde du montant total sur présentation de la facture avant le livrable. (Sans règlement intégral, l'Agence se réserve le droit de refuser la livraison).

 Notre Agence s'engage à conserver toutes fournitures sous 30 jours.
- Le règlement de missions forfaitaires à l'année est échelonné comme suit : (Règlement à date anniversaire du forfait ou possibilité de mensualisations).

A défaut de versement du premier acompte, et conformément à l'article 14 des présentes, l'Agence ne garantit pas la disponibilité des intervenants avec lesquels le devis a été chiffré. Toutefois, le Client reste lié par les obligations souscrites au titre des présentes notamment en ce qui concerne les modalités de règlement et les conditions d'annulation visées à l'article 6.

Les factures sont indiquées comme payable à réception.

Livraisons:

Le Client peut demander à l'Agence la livraison de son/ses produit(s). La livraison est offerte dans un périmètre de 30km de l'Agence. Si cette demande de livraison est hors périmètre, cette dernière sera facturée aux tarifs en vigueur et désigné sur la facture rattachée à la commande. Le Client doit simplement avertir l'Agence en amont de sa volonté de livraison sur le lieu de son choix. Autrement la restitution des commandes se fait dans les locaux de l'Agence ou sur le Parking proche.

25 rue de l'Arquebuse 51800 Sainte-Ménehould

03 26 92 21 47 services@artandgraf.com artandgraf.com

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

SIREN: 982667784

NIC: 00010

TVA Intracommunautaire:

FR25982667784 RCS: 982 667 784

NAF: 73.11Z

A&G COM' - CONCEPTION ET PRODUCTION TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION

En cas de désaccord simple à la restitution de sa commande, si le Client ne se manifeste pas, ce dernier dispose de 10 jours ouvrables pour adresser à A&G communication une lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le/les motif(s) précis de la contestation. A défaut de réclamation écrite sous le délai indiqué ci-dessus, sans règlement dans les temps, le Client se voit appliquer des pénalités de retard sur les montants restant ou totaux, dus conformément à l'article 9 des présentes.

Les délais de livraison sont toujours renseignés au Client, par ailleurs, il se peut qu'ils soient retardés pour de multiples raisons (vol de fournitures, problème de transporteurs...etc). L'Agence s'engage à agir en conséquences et solutionner ces aléas.

ARTICLE 9.

Pénalités de retard :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services facturés, le Client doit verser à l'Agence une pénalité de retard égale à 10% du taux annuel. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la facturation des services. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros TTC. Le Cabinet de recouvrement mandaté par l'Agence, prendra en charge la suite de la procédure et fera appliquer les dites pénalités.

ARTICLE 10.

Conditions d'escompte : Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 11.

Clause résolutoire :

Si dans les 30 jours ouvrés qui suivent la ou les relance(s) de la part du service comptabilité de l'Agence informant du non-règlement et des pénalités de retard encourues par le Client n'abouti à un règlement, l'Agence est dégagée immédiatement de toutes obligations envers le Client.

ARTICLE 12.

Obligations de l'Agence :

L'Agence a obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour satisfaire ses clients, dans la limite des services contractualisés avec obligation de moyens définis à l'article 1 des présentes.

ARTICLE 13.

Obligations et responsabilité du Client :

Le Client a une obligation de loyauté avec l'Agence afin de lui permettre de le conseiller au mieux de ses intérêts. Le Client a obligation d'être titulaire en son nom propre ou par délégation d'une assurance responsabilité civile ou responsabilité civile professionnelle en cours de validité. Pour les prestations web, les informations transmises par Le Client avant la mise en ligne et diffusées sur un site Internet par Le Client après sa mise en ligne sont sous sa seule et unique responsabilité.

Pour l'hébergement d'un site web chez A&G communication le Client peut demander à tout moment de redevenir propriétaire de son espace web et de son nom de domaine, sous condition d'en informer l'Agence avec préavis de deux mois.

Le Client s'engage à fournir à l'Agence des données loyales, de qualité, conformes à la législation en vigueur, il s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En cas de commandes émises par une entité à plusieurs chefs décisionnaires, l'Agence recommande la restitution des consignes d'exécution par l'intermédiaire d'une seule personne référante élue, et ce jusqu'à fin de la prestation.

ARTICLE 14.

Assurances: L'Agence est titulaire d'une assurance de : Responsabilité Civile Professionnelle.

ARTICI E 15

Responsabilités: La responsabilité de chacune des parties est limitée aux engagements souscrits par elle au terme du contrat; en conséquence, la responsabilité de l'Agence ne peut notamment pas être engagée en cas de préjudices directs ou indirects liés à l'intervention en dehors du contrat d'un ou plusieurs prestataires.

25 rue de l'Arquebuse 51800 Sainte-Ménehould

03 26 92 21 47 services@artandgraf.com artandgraf.com

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

SIREN: 982667784 NIC: 00010

TVA Intracommunautaire :

FR25982667784 RCS: 982 667 784

NAF: 73.11Z

A&G COM' - CONCEPTION ET PRODUCTION TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION

ARTICLE 16.

Droit d'auteur :

La reproduction et la réédition des créations graphiques et identités visuelles de l'Agence sont soumises à la perception de droits d'auteur selon les lois 57-298 du 11 mars 1957, 85-600 du 3 juillet 1985 et de la décision du 23 février 1987 de la commission créée par cette loi sauf clause spécifique définie expressément dans le contrat ou le Cahier des charges, ou cessassion totale de ces droits par A&G communication. Pour ce faire l'Agence rédigera un acte officiel de cessation.

En cas d'usage de documents imposés et fournis par le Client, et soumis à la perception de droits d'auteur et/ou d'autorisation de reproduction, le Client engage son entière responsabilité.

Il reconnaît avoir été informé par l'Agence des obligations légales relatives aux Droits d'Auteur.

Le titulaire des droits est A&G communication qui a réalisé l'ensemble des créations graphiques et identités visuelles.

Les modifications ou interprétations d'une création graphique et identité visuelle ne peuvent en aucun cas être faites sans le consentement de l'Agence.

Néanmoins, dans certains cas exceptionnels, l'Agence peut accepter de céder ses droits d'auteur, comme définit ci-dessus.

La cessation s'organise par le biais d'un contrat de cessation de droits conforme aux prescriptions de l'Article L 131 -3 du CPI selon laquelle chacun des droits cédés doit faire "l'objet d'une mention distincte dans l'acte de cession et que le domaine d'exploitation des droits cédés soit délimité quant à son étendu et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée".

Les droits de reproduction sont calculés selon la méthode et le barème de l'ouvrage «Droits d'Auteurs et Publicité» publié par les organisations professionnelles d'Auteurs, avec le concours du Ministère de la Culture et de la Communication, en application de l'article 14 de la loi 85-60 du 3 juillet 1985.

Toutes utilisations frauduleuses ou contrefaçon sans l'accord écrit de l'Agence sera poursuivi et facturé à hauteur de 35 000€ TTC, sans pouvoir contester tant qu'A&G communication amènera les preuves de cette utilisation/détournement.

L'Agence A&G communication est autorisée à appliquer ses crédits sur certains supports de communication réalisés de son choix, si le Client s'y oppose, il doit le spécifier par écrit. Dans la plupart des cas, l'Agence en informe en amont le Client, il en est de même pour les crédits en bas de sites web.

ARTICLE 17.

Confidentialité / Droit d'accès :

L'Agence s'engage à ne pas céder, partager, ni divulguer les données personnelles, techniques ou stratégiques du Client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte ou au nom d'A&G communication, comme ses partenaires.

Confidentialité Web :

L'Agence propose l'hébergement Web et la location du Nom de Domaine au Client, la redirection des boîtes mails privées sont relayées sur hebergement@artandgraf.com. L'Agence s'engage à garder la confidentialité de tous échanges issus de cette adresse. Son existence n'a d'aspect que technique.

ARTICLE 18.

Travaux exceptionnels:

Les travaux demandés par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le présent devis et ses annexes feront l'objet d'un nouveau devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties avec la mention « Bon pour accord » sur le devis retourné signé. Lorsque, pour un même travail, le Client requiert des projets d'autres graphistes ou agences professionnelles similaires à A&G communication, tous les sollicités doivent en être informés.

25 rue de l'Arquebuse 51800 Sainte-Ménehould

03 26 92 21 47 services@artandgraf.com artandgraf.com

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

SIREN: 982667784

NIC: 00010

TVA Intracommunautaire:

FR25982667784 RCS: 982 667 784

NAF: 73.11Z

A&G COM' - CONCEPTION ET PRODUCTION TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION

Sont facturables en sus du devis initial : les modifications demandées en cours de réalisation, si celles-ci, non définies dans le Cahier des charges, impliquent un remaniement de la création, la fourniture de matériaux, ou de prestations complémentaires (prises de vues, rédactions de textes, traductions,...) pouvant être utilisés dans les prestations, ainsi que les frais de déplacement dépassant ceux prévus dans le devis initial.

Suivant les cas, une sursaturation pourra être demandée à l'acceptation du nouveau projet.

ARTICLE 19.

Commandes forfaitaires:

Certaines prestations sont forfaitaires, les taux horaires ne s'appliquent donc pas comme indiqué dans l'annexe Grille Tarifaire de l'Agence, ces derniers sont présentés comme prix d'entrée, "à partir de". Cela peut être le cas pour la création d'une Charte graphique, le Webdesign d'un site e-commerce/e-vitrine ou une prestation audiovisuelle, etc... Le prix du forfait proposé inclut toutes modifications lorsque celles-ci correspondent au projet initial. Si le Client demande à sortir complètement du style artistique/graphique, l'Agence sera tenue de l'informer sur le changement tarifaire qu'il induit.

ARTICLE 20.

Juridiction compétente / Droit applicable :

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par l'Agence et en vue de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente, et à défaut de résolution amiable, seul le tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne est compétent.

Le droit français est seul applicable.

ARTICLE 21.

Propriété intellectuelle :

Le fournisseur conserve intégralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de ses projets, études, prototypes, maquettes et documents de toute nature, qui ne peuvent être communiqués, reproduits ou exécutés sans son autorisation pleine.

Le Client est en droit de réclamer les fichiers dits "sources" des créations qu'il aura intégralement payées.

La technologie et le savoir-faire, brevetés ou non, incorporés dans les produits et prestations, ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux produits et prestations, restent la propriété exclusive du fournisseur. Seul est concédé au Client un droit d'usage des produits à titre non exclusif.

Les études très poussées, la préfabrication de prototypes demandés par un Client qui ne donneraient pas suite à une commande, seront facturées au temps passé et matière employée.

Chaque partie s'engage à ne communiquer à l'autre que des documents et droits de propriété intellectuelle dont il a la pleine propriété ou la libre utilisation avec droit de les transmettre à un tiers. Ces communications doivent être demandées par écrit pour archivage.

ARTICLE 22.

Conceptions et BAT:

L'Agence se réserve le droit de refuser de vendre une conception graphique sans sa fourniture papier ou signalétique, néanmoins dans certains cas, si la demande est exceptionnelle, elle peut accepter cette faveur au Client et les crédits de conception de l'Agence seront affichés clairement sur les produits, c'est la condition première pour que l'Agence accepte de ventre une conception graphique seule.

ARTICLE 23.

Promotion de l'Agence :

L'Agence se réserve le droit de diffuser à son réseau les réalisations qu'elle aura conçue pour faire la promotion de ses prestations et de sa Société, néanmoins elle avertira certains Clients susceptibles de refuser cette diffusion ou la supprimera à la demande du Client.

25 rue de l'Arquebuse 51800 Sainte-Ménehould

03 26 92 21 47 services@artandgraf.com artandgraf.com

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

SIREN: 982667784

NIC: 00010

TVA Intracommunautaire:

FR25982667784 RCS: 982 667 784

NAF: 73.11Z

A&G COM' - CONCEPTION ET PRODUCTION TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION

ARTICLE 24.

Informations d'impression :

La Loi oblige l'Agence à préciser les informations relatives à l'impression de supports papeterie/carterie. Cette Loi s'applique ainsi si aucune coordonnée du Client (Nom, dénomination sociale, téléphone, e-mail, site web ou réseaux sociaux ou chaîne) n'est visible sur un visuel, ainsi l'Agence en ce cas de figure indiquera les informations relatives à l'impression du support. Sinon seuls ses crédits suffisent pour la traçabilité du support de communication.

Supports imposants les crédits :

Certains produits vendus par l'Agence sont obligatoirement marqués des crédits de cette dernière, c'est le cas pour tous les supports dédiés à un usage alimentaire exemple pour les gobelets réutilisables personnalisés, les sets de tables, les packaging alimentaires, entre autres... L'Agence s'engage à avertir le Client avant passation de commande que les crédits seront obligatoirement apposés.

ARTICLE 25.

Conseils d'utilisation:

Certains produits sont vendus par l'Agence au Client avec des conseils d'utilisation, ces derniers sont expliqués à la passation de commande et notifiés à nouveau sur les factures/devis. En cas de non respect de ces consignes, l'Agence n'acceptera ni de rembourser, ni d'offrir un avoir, ni de remplacer gracieusement le produit abimé par le Client. Le Client seul est responsable de la dégradation de son produit, sauf si il s'agit d'un defaut de fabrication auquel cas ce sera soumis à examen par l'Agence, et si le défaut est avéré, l'Agence s'engage à dédommager le Client.

ARTICLE 26.

Les Cahiers des Charges :

Pour les projets importants, l'Agence met en place un Cahier des Charges qui doit être co-signer avec le Client. Ce dernier reprend le résumé du projet, les accords et un retroplanning pour le restituable. Ce dernier est une simple estimation, l'Agence n'est pas tenue responsable des éventuels retards.

Ces Cahiers des Charges sont toujours associés aux présentes CGV. Le Client qui cosigne ces documents doit avoir pris connaissance des présentes et sa signature atteste qu'il les accepte.

25 rue de l'Arquebuse 51800 Sainte-Ménehould

03 26 92 21 47 services@artandgraf.com artandgraf.com

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

SIREN: 982667784

NIC: 00010

TVA Intracommunautaire:

FR25982667784 RCS: 982 667 784

NAF: 73.11Z